

## Municipalité de Rémigny

### PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 15-01-2019

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, au 1304, Chemin de l'Église à Rémigny **LE MARDI 15 JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF (2019)** à dix-neuf heures trente à cette session sont présents :

#### **SONT PRÉSENTS**

Madame Carole Coderre  
Monsieur Jean-Pierre Chagnon  
Madame Cathy Bruneau  
Madame Sylvie Dulong  
Madame Carole Laforge  
Monsieur Simon Daoust

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

#### **EST PRÉSENTE :**

Madame Lorraine McLean, directrice générale adjointe secrétaire-trésorière.

#### **EST PRÉSENT :**

Monsieur Jocelyn Aylwin, ancien maire de Rémigny

#### **01-01-2019** **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

#### **02-01-2019** **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2018**

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2018 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

**03-01-2019**

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2018**

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2018 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

**04-01-2019**

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 décembre 2018**

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 décembre 2018 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

**05-01-2018**

**Adoption des comptes et salaires**

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

D'approuver les déboursés du mois de décembre 2018 au montant de dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-cinq et trente-cinq cents (18 485.35 \$) tels que présentés;

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de neuf mille six cent deux et soixante cents (9 602.60\$), incluant le salaire des quatre dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2018.

## **CORRESPONDANCES**

**Cercles de Fermières** : Demande une résolution d'appui pour les soutenir. Le conseil refuse, car la demande n'est pas claire. De plus nous n'avons pas de Cercles des Fermières à Rémigny.

**Combeq** : La demande d'adhésion est refusée, car leurs services ne sont pas requis dans notre municipalité.

**Desjardins** : La demande de moratoire faite par la MRCT afin de maintenir l'ouverture des points de services de Rémigny et Latulipe est refusée par Desjardins.

**MRCT** : Sondage sur la rémunération des élu(e)s

**Serge Fortier EPCC** : Offre de services

**Formation Communications en situation d'urgence** 19 février à Ville-Marie: Sylvie Dulong et Jean-Pierre Chagnon y participeront

**Timiskaming First Nation** : Demande d'accès à un autre centre de réception advenant le cas d'une évacuation majeure dû à une panne d'électricité en plein hiver.

Nous sommes d'accord pour leur aider aussi longtemps que nous ne sommes pas pris avec le même problème au même moment. Nous avons la capacité de recevoir environ 200 personnes.

**MRCT** : Ils aimeraient afficher les résolutions prises par chacune des municipalités en ce qui concerne la nouvelle infrastructure aquatique pour le Centre du Témiscamingue. Madame Isabelle Coderre a donné l'accord.

**TECQ** : Pour la période 2019-2023, la municipalité de Rémigny recevra un montant forfaitaire de 498 000 \$ plus une somme de 226,98 \$ par personne ce qui représente un montant de 61 966 \$.

**Ministère des Transports, et de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports** : Ils ont accusé la réception pour notre demande de rencontre avec le ministère des Transports afin de discuter des enjeux liés à la reconstruction du pont de Rémigny.

### **06-01-2018**

#### **Engagement de la directrice générale**

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que Lorraine McLean soit nommée comme directrice générale secrétaire-trésorière et qu'elle soit rémunérée au montant de 24.51 \$ de l'heure pour les (6) premiers mois de l'année 2019 et au montant de 25.19 \$ de l'heure pour les (6) derniers mois de l'année 2019 et ce, après une évaluation satisfaisante de l'employée en question. Ceci est

pour un temps estimé à 40h par semaine pour la période hivernale et de 30 à 35h par semaine pour la période estivale.

- Congés fériés et civiques (8 jours par année);
- Le droit aux congés maladie s'acquiert après une période au travail de douze mois consécutifs. Les 5 jours de maladie peuvent se fractionner en heures et sont monnayables à 50 % au 31 décembre de chaque année;
- Vacances : **Les vacances sont établies selon la Loi sur les normes du travail.** La durée des congés annuels et le montant de l'indemnité varient selon le service continu du salarié.

#### **07-01-2019**

#### **Désignation des personnes autorisées à signer les chèques et autres documents.**

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que la municipalité de Rémigny désigne Madame Isabelle Coderre, mairesse et Madame Lorraine McLean directrice générale secrétaire-trésorière et au besoin Madame Sylvie Dulong, mairesse suppléante à signer au nom de la municipalité de Rémigny, les chèques ainsi que tous les autres documents.

#### **08-01-2019**

#### **Autorisation Accès D Affaires**

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire trésorière soit nommée administratrice principale;

Qu'une signature soit requise pour effectuer des opérations aux folios au moyen du service AccèsD Affaires, nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios;

Que l'entreprise fera intégrer les folios et services suivants dans son AccèsD Affaires;

- Trésorerie
- Paiement de factures et remises gouvernementales
- Services de cartes VISA
- Transmission de la paie par paiement directe
- Folios : 370296

**09-01-2019**

**Carte visa Affaire Desjardins**

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que la municipalité de Rémigny demande une carte visa Affaire supplémentaire au nom de Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire-trésorière avec une limite de crédit de 1 000 \$ (mille dollars);

**10-01-2019**

**Carte d'accès Desjardins Affaires pour dépôt seulement**

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que la municipalité de Rémigny puisse obtenir 1 carte d'accès Desjardins Affaires ;

Que la carte soit attribuée à la personne suivante :

***Carte pour dépôt seulement***

- Madame Lorraine McLean

Que Madame Lorraine McLean, directrice générale soit autorisée à signer tous documents relatifs à cette demande.

**11-01-2019**

**Procuration ministère du Revenu du Québec**

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que la municipalité de Rémigny, corporation municipale légalement constituée et régie par le code municipal du Québec, ayant son adresse au 1304, chemin de l'église, Rémigny, province de Québec J0Z 3H0 nomme Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire trésorière à titre de représentante et signataire de tous les documents requis avec le Ministère du Revenu du Québec.

Que Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire trésorière soit, et il est par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la société les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

Que le ministre soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement aux résolutions ci-dessus mentionnées.

---

M. Simon Daoust, Rémigny, le 15 janvier 2019

---

Mme Carole Laforge, Rémigny, le 15 janvier 2019

Considérant que tous les administrateurs de la municipalité de Rémigny qui ont le droit de voter ces résolutions ont signé les résolutions ci-dessus mentionnées, elles sont adoptées et effectives en date du 15 janvier 2019. Un exemplaire de ces résolutions est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

**12-01-2019**

**Procuration à Revenu Canada**

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que la municipalité de Rémigny, corporation municipale légalement constituée et régie par le code municipal du Québec, ayant son adresse au 1304, chemin de l'église, Rémigny, province de Québec J0Z 3H0 nomme Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire trésorière à titre de représentante et signataire de tous les documents requis avec le Ministre du Revenu du Canada.

**13-01-2019**

**Autorisation au MAPAQ**

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que la municipalité de Rémigny, corporation municipale légalement constituée et régie par le code municipal du Québec, ayant son adresse au 1304, chemin de l'église, Rémigny, province de Québec J0Z 3H0 nomme Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire trésorière à titre de représentante et signataire de tous les documents requis avec le Ministère de l'agriculture, des Pêches et de l'alimentation du Québec.

**14-01-2019**

**Procuration à la Société d'Assurance automobile du Québec**

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que la municipalité de Rémigny, corporation municipale légalement constituée et régie par le code municipal du Québec, ayant son adresse au 1304, chemin de l'église, Rémigny, province de Québec J0Z 3H0 nomme Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire trésorière à titre de représentante et signataire de tous les documents nécessaires lors d'une transaction avec la société d'assurance automobile du Québec.

**15-01-2019**

**Procuration à la Régie du logement**

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que la municipalité de Rémigny, corporation municipale légalement constituée et régie par le code municipal du Québec, ayant son adresse au 1304, chemin de l'église, Rémigny, province de Québec J0Z 3H0 nomme Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire trésorière à titre de représentante et signataire de tous les documents nécessaires lors d'une transaction avec la Régie du logement du Québec.

**16-01-2019**

**Adhésion ADMQ**

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'envoyer la résolution d'engagement de la nouvelle directrice générale, Madame Lorraine McLean afin que l'ADMQ puisse procéder au changement de nom.

**17-01-2019**

**Augmentation du montant de la petite caisse à 500,00 \$**

Considérant le fait que la Caisse Populaire de Rémigny est maintenant fermée;

Considérant le fait que Madame Lorraine McLean devra dorénavant se rendre à la Caisse Populaire de Notre-Dame-du-Nord pour faire les transactions;

Considérant la distance et le temps consacré sur la route pour se rendre à Notre-Dame-du-Nord;

Considérant que Madame Lorraine McLean devra s'absenter du bureau;

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que le montant de la petite caisse soit augmenté à 500.00 \$ afin de limiter les déplacements.

### **18-01-2019**

#### **Subvention du Programme de relâche scolaire et période estivale**

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'âge scolaire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rémigny souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2018-2019 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

SUR LA PROPOSITION DE Monsieur Simon Daoust, conseiller #6

APPUYÉE PAR Monsieur Jean-Pierre Chagnon, conseiller #2

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'administration :

- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019;
- d'autoriser Madame Lorraine McLean, directrice générale, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier, pour remplir le formulaire d'adhésion au virement bancaire et à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité de Rémigny.

### **19-01-2019**

#### **Transport Adapté – Contribution 2019**

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que la municipalité de Rémigny autorise, à même le Fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la **Corporation du transport adapté du Témiscamingue** au montant de 1 632,00 \$ pour la période d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.



Le conseil accepte de verser sa quote-part à la municipalité mandataire (MRCT) au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de la CTAT, et qu'il subventionne le service.

**20-01-2019**

**Achat de (2) barres d'appui 24 pouces pour le Loyer de Madame Fleury**

Considérant que la demande parvient de Monsieur Jacques Brassard, intervenant auprès des personnes âgées demeurant à domicile;

Considérant la nécessité de faire cet achat afin que Madame Fleury puisse continuer de demeurer dans nos logements;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De procéder à l'achat de (2) barres d'appui de 24 pouces pour le loyer de Madame Fleury au montant de 62.06 \$

**21-01-2019**

**Échange de parcelles de terrains en zone agricole**

Considérant les critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi dont la municipalité a tenu compte à l'égard des lots concernés;

Considérant la conformité de la demande aux dispositions du règlement de zonage;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'échange de parcelles de terrains entre madame Pauline Plante et monsieur Luc Beaupré avec les propriétaires du lot voisin, Ferme C.F.M. Dufresne Enr. leur permettant ainsi de régulariser la position de leur remise et ainsi de repositionner les limites de terrain correspondant à l'occupation.

**22-01-2019**

**Engagement de l'agente de développement**

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Chagnon

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que soit nommé Madame Jocelyne Savignac comme agente de développement et qu'elle soit rémunérée 17.83 \$ de l'heure pour un temps estimé à 24h par semaine réparti sur (3) jours par semaine.

- Les vacances seront données selon la Loi sur les normes du travail.

### **23-01-2019**

#### **Plainte à formuler en raison de la condition de la route 391**

Considérant que nous avons reçu de nombreuses plaintes concernant le mauvais état de la route 391 menant à Rémigny;

Considérant que les autres routes entretenues par le même contracteur sont toujours en meilleur état que la route 391 menant à Rémigny;

Considérant le risque potentiel d'accidents en raison du mauvais état de la route 391;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De faire parvenir une lettre au contracteur concerné lui demandant d'offrir un meilleur service de sa part en améliorant l'état de la route 391 menant à Rémigny pour la période hivernale.

### **24-01-2019**

#### **Amendement au Cautionnement Comité de développement - Tirage 2019**

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Qu'étant donné le départ de Madame Marjorie Aylwin en tant que directrice générale secrétaire-trésorière;

Qu'étant donné que le montant demandé du cautionnement est modifié à 15 000 \$ au lieu de 14 000 \$;

D'amender la résolution 7293-11-2018 et de la remplacer par la résolution **24-01-2019**

Considérant que l'article 9 du code municipal permet de cautionner un organisme en loisirs et de lieux publics de sports et de récréation sur son territoire.

Que la municipalité de Rémigny cautionne le Comité de développement en vue de son tirage de la Fête de Rémigny, édition 2019, pour la valeur des prix à remettre aux gagnants au montant de 15 000\$.

Le gagnant aura le choix entre :

Un VTT avec équipement, un crédit voyage, ou un prix en argent de 7000\$.

Le Comité de développement de Rémigny est responsable de la demande du permis pour le tirage à la Régie des Loteries du Québec.

D'autoriser la mairesse, Madame Isabelle Coderre et la directrice générale secrétaire-trésorière, Madame Lorraine McLean à signer tout document concernant cette demande.

**Information**  
**Moulin à Aube**

**Information**  
**Rapport biomasse**

**Information**  
**Rapport de voirie**

-Problème électrique – court circuit sur le loader.  
-On demandera à Alain de demander une soumission pour remplacer la pelle de 6 pieds  
Simon doit aller rencontrer Alain à ces sujets.

**Information**  
**Rapport Écocentre**

Demander une soumission pour l'achat du conteneur et procéder à la commande si celui-ci est dans le prix planifié au budget.

**Information**  
**Rapport entretien bâtiment**

La Fabrique aimerait construire un abri à bois et le placer tout près de notre emplacement à copeaux. Une décision sera prise plus tard lorsque nous connaissons les détails de cet abri.

**Information**  
**Rapport de l'agente de développement**

**Information**  
**Rapport du service incendie**

**Information**  
**Rapport du comité de développement**

**Information**  
**Rapport de la bibliothèque**

**Information**  
**Dossier scolaire**

**Varia**  
**Dépliant MRC :**

- Tous sont en accords pour mettre l'information sur les taxes de Rémigny dans le dépliant  
Quantité requise FRANÇAIS : 600      ANGLAIS : 10

**Loyer :**  
Voir à le publiciser dans le petit journal local

**25-01-2019**  
**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée  
soit levée.  
Il est 20h40.

\_\_\_\_\_  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Directrice générale  
secrétaire-trésorière

**Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature  
du présent procès-verbal équivaut à la signature par  
moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de  
l'article 142 (2) du Code municipal.**

---